

Trouver sa place auprès de l'élève handicapé

Avril 2009

ASH 04

1

Savoir s'adapter aux besoins spécifiques de l'élève

Avril 2009

ASH 04

2

Cerner les besoins prioritaires en matière d'accompagnement

- ◆ Pour réussir sa scolarité, le jeune a autant besoin d'un accompagnement adapté que de structures et de limites.
- ◆ Une des première tâche de l'AVS, en étroite collaboration bien sûr avec le(les) enseignant(s), est de bien cerner les besoins prioritaires en matière d'accompagnement pour conduire l'élève sur le chemin de l'autonomie

- ◆ C'est ainsi que l'élève pourra évoluer et :
 - réussir dans ses apprentissages
 - Reconnaître ses potentialités
 - Nouer des liens avec son entourage scolaire
- ◆ L'AVS contribue donc à la mise en place de toutes les conditions favorables à l'épanouissement de l'élève dont il a la charge

De quoi l'élève handicapé a-t-il besoin dans sa scolarité ?

1. Besoin de ré-assurance

- ◆ Tout enfant , lorsqu'il est en position d'élève, est plus ou moins angoissé et inquiet à l'idée de ne pas réussir.
- ◆ L'enfant handicapé a des difficultés plus importantes que les autres enfants et donc des niveaux d'angoisse souvent supérieurs à ceux des autres élèves. Dans certaines conditions, la peur est telle que tous les apprentissages sont bloqués.

- ◆ L'élève qui bénéficie d'un AVS doit savoir très vite qu'il peut compter sur lui pour être rassuré, et donc se décharger d'une part d'angoisse pour aller de l'avant et tenter de dépasser ses craintes et ses limites.

2. Besoin de repères

- ◆ Ce sont les repères, la structure de l'accompagnement, les balises qui permettent à l'enfant se retrouver dans son groupe classe, dans l'école.
- ◆ Les repères lui sont donnés par un cadre sécurisant et fonctionnel qui évite d'abord les risques de le mettre en danger physiquement.

- ◆ L'existence d'une loi fondée sur le respect de chacun et du groupe fait partie de ces repères.
- ◆ Une loi implique des sanctions qui elles-mêmes font grandir l'enfant.
- ◆ Il est possible d'explorer, dans le domaine de la sanction, tout ce qui touche à la réparation, la réhabilitation.

3. Besoin d'autorisations

- ◆ Pour l'équipe enseignant/AVS, avoir de l'autorité signifie rendre l'élève auteur de ses actes, de sa parole.
- ◆ C'est le règlement et son application par ceux qui en sont garants qui autorisent l'élève et lui donne des permissions

a. La permission de s'exprimer soi-même

- ◆ L'enfant doit surmonter sa propre peur, le regard des autres et parfois même leur jugement.
- ◆ Il faut oser s'affirmer et donc risquer de ne pas être approuvé, voire rejeté.
- ◆ L'élève doit pouvoir s'exprimer lui-même sans que l'AVS le fasse systématiquement à sa place.
- ◆ Pour éviter toute moquerie ou jugement éventuels, l'équipe AVS/enseignant peut proposer une règle de non-jugement dans la classe.

b. La permission de grandir à son rythme

- ◆ Chaque enfant, chaque adolescent possède son propre rythme.
- ◆ Pour l'AVS et l'enseignant, il est important de s'interroger sur: « Comment permettre à l'élève de progresser dans ses apprentissages scolaires? » mais en se basant sur le rythme de développement de l'enfant et pas sur celui qui est imposé par les programmes en fonction d'un niveau scolaire donné (cf Projet Personnalisé de Scolarisation).

c. La permission d'avoir un corps vivant

- ◆ Rester attentif et silencieux pendant plusieurs heures, comme le font les élèves, est une contrainte difficile que peu d'adultes peuvent tenir!
- ◆ Certains enfants (notamment ceux qui souffrent de troubles du comportement) ont des difficultés à ne pas se lever, s'agiter...
- ◆ L'équipe enseignant/AVS doit convenir d'aménagements pour que l'élève accompagné ne soit pas réduit à l'immobilité alors qu'il ne le peut pas (risque de crises d'angoisse ou de violence).

La relation avec l'élève handicapé

Quelques significations de l'accompagnement...

- ◆ Etymologiquement « accompagner » signifie bien « aller avec », « aller vers » donc « cheminer » mais pour quoi faire?
 - pour faire avec
 - pour faire ensemble
 - pour guider
 - pour soutenir.....
- ◆ ... mais en aucun cas pour prendre la place de l'autre.

- ◆ La démarche d'accompagnement signifie que l'on va vers quelqu'un pour partager quelque chose avec lui; elle suppose donc la reconnaissance de l'autre comme étant sujet de sa vie
- ◆ Il s'agit de soulager pour permettre à la personne accompagnée de se rapprocher de ses pairs et de gagner en autonomie
- ◆ On retrouve ici une idée forte de la loi de 2005 : compenser pour participer à la vie en société.

Établir une complicité...

- ◆ L'accompagnement suppose une complicité, une confiance partagée.
- ◆ « C'est la présence de l'autre, de celui avec qui on se sent en confiance, qui permet à l'enfant de se reconnaître et il ne peut le faire que si le partenaire accepte sa personne et accessoirement ses propositions » (P. Vayer, C. Roncin)

... mais aussi prendre du recul

- ◆ On accompagne pour un temps précis, une tâche précise.
- ◆ D'où l'importance de se distancier, de prendre du recul pour relativiser et évaluer son action d'accompagnement.

Accompagner signifie plus qu'aider...

- ◆ On ne peut réduire la notion d'accompagnement à celle d'aide; cela la restreindrait trop à une réponse fonctionnelle.
- ◆ L'accompagnement a plus d'ambition et sous-entend un apprentissage mutuel, une co-construction.

L'AVS...un médiateur

- ◆ Il facilite l'accès de l'élève au savoir.
- ◆ Le rôle de médiateur est à la fois:
 - créateur puisqu'il est à l'initiative de relation qui n'existeraient pas ou autrement.
 - préventif, puisqu'il travaille en amont d'un risque, voire d'un conflit repéré ou d'une incapacité à faire les choses comme elles ont été demandées.

conclusion sur le rôle d'accompagnant

- ◆ Le rôle de l'AVS, en tant que médiateur, induit :
 - le respect de l'autre et le dialogue;
 - la mise en sécurité, l'adaptation et la réassurance;
 - la mise en action et la stimulation;
 - la valorisation, la recherche de l'autonomie.
- ◆ Empathie, confiance, aide, médiation constituent les différentes facettes du rôle de l'accompagnant.

Quelques outils de communication avec l'élève

a. Les accès oculaires

- ◆ Les mouvements des yeux sont en corrélation avec notre façon de penser.
- ◆ Les yeux indiquent par leur mouvement, l'accès cérébral de la personne.
- ◆ On peut donc avoir des indications, en fonction du positionnement des yeux, si une personne utilise plutôt à ce moment là un canal visuel, auditif ou kinesthésique (en rapport avec le toucher) ou si elle est en dialogue interne avec elle-même.

b. La synchronisation

- ◆ La synchronisation est un acte réflexe chez l'homme, quelque chose que chacun fait intuitivement.
- ◆ Il s'agit de bouger et parler en mimétisme intime (effet miroir) avec la personne avec laquelle on est en relation.
- ◆ La synchronisation est un outil très utile dans l'accompagnement des élèves handicapés.

c. La proxémique

- ◆ « La proxémique est l'étude de l'utilisation de l'espace des êtres animés dans leur relation, et des significations qu'y s'en dégagent » (Robert 1)
- ◆ L'être humain, comme les animaux, observe certaines distances dans ses rapports avec ses semblables; c'est ce qu'on appelle familièrement « sa bulle ».

- ◆ L'AVS doit être attentive à la bulle de l'élève
- ◆ Concrètement, il aura à surveiller deux bulles principales:
 - La bulle de confort : c'est la bonne distance qui met chacun à l'aise. La distance est variable en fonction des individus
 - La bulle intime qui est aussi la bulle de danger. Elle est réservée à quelques intimes dont l'AVS fait partie. Des mots sécurisants et demandant des permissions, doivent être régulièrement prononcés pour pénétrer cette zone.

d. Importance d'utiliser un langage qui touche tous les sens

- ◆ Chacun d'entre nous a un canal préférentiel pour percevoir le monde.
- ◆ Ce canal peut être visuel, auditif ou kinesthésique.
- ◆ L'utilisation de mots adaptés à chaque canal permet à l'élève de mieux amplifier sa perception des autres, de la classe et aussi d'élargir sa perception du monde.

La canal sensoriel visuel

- ◆ Lorsqu'un élève se situe plutôt dans ce canal, il comprend mieux une notion quand il peut s'en faire une image, une représentation visuelle.
- ◆ Dans le canal visuel, on peut utiliser des mots qui évoquent ce qui est lumineux/sombre, flou/net, en mouvement/arrêté, proche/lointain...
- ◆ Verbes pouvant être utilisés : voir, montrer, repérer, visualiser...

Le canal sensoriel auditif

- ◆ Lorsqu'un élève est plutôt auditif, il comprend mieux quand il a les mots pour le dire
- ◆ Dans le canal auditif, on peut utiliser des mots qui évoquent ce qui est du domaine du rythme, de la tonalité, de l'harmonie, de la localisation du son, de l'intensité...
- ◆ Verbes pouvant être utilisés : dire, entendre, parler, crier, hurler, chanter, bavarder, chuchoter...

Le canal sensoriel kinesthésique

- ◆ Lorsqu'un élève a une dominante dans ce canal (ce qui est relativement rare dans notre monde où l'image est privilégiée), on peut utiliser des mots qui évoquent ce qui est: chaud/froid, mou/dur, doux/rêche, lourd/léger, sec/humide...
- ◆ Verbes pouvant être utilisés : sentir, toucher, saisir, tester, émouvoir, ressentir, éprouver...

Les relations avec les enseignants

Avril 2009

ASH 04

31

- ◆ Il est important que les rôles enseignants /AVS soient bien définis bien que ces deux rôles soient complémentaires.
- ◆ Le travail pédagogique qu'aura à effectuer l'élève doit être préparé par l'enseignant.
- ◆ L'enseignant doit prévoir notamment les adaptations pédagogiques nécessaires pour que l'élève handicapé puisse progresser dans ses apprentissages.

- ◆ L'AVS peut aider l'enfant à :
 - mieux comprendre certaines consignes en le faisant verbaliser;
 - rester concentré sur le travail demandé;
 - réaliser certaines tâches difficiles pour lui (tracés,...);
 - s'organiser dans son travail;
 - persévérer en l'encourageant et en le valorisant.
- ◆ Bien sûr l'AVS ne doit pas faire « à la place de » l'enfant mais l'aider tout en encourageant son autonomie

- ◆ Le développement de savoir-faire fait partie des missions de l'AVS.
- ◆ Ce développement se fait à partir des capacités physiques, intellectuelles et morales, des aptitudes et des facultés de l'enfant ou de l'adolescent.
- ◆ En rassurant l'élève, en particulier sur ses potentialités, l'AVS lui permet d'aller au devant des autres.
- ◆ Se faisant, il aide l'élève à construire son rapport au monde ... et donc à devenir un adulte!

Les relations avec les parents

Avril 2009

ASH 04

35

Des attentes fortes...

- ◆ Les attentes des parents vis-à-vis des AVS sont très fortes.
- ◆ Ce sont en effet les associations de parents qui sont à l'origine de leur existence.
- ◆ Mais tout comme ils ne choisissent pas les enseignants qui vont travailler avec leur enfant, ils ne choisissent pas non plus son AVS.
- ◆ Il va donc s'agir de transformer une relation obligée en relation constructive.

- ◆ L'AVS doit donc établir un lien avec les parents, sans entrer dans une relation fusionnelle, dans la familiarité ou dans l'intimité sinon une sorte de « dépendance » risque de s'établir entre l'AVS et les parents.
- ◆ A cette éventuelle « dépendance », il faut bien sûr préférer la collaboration.
- ◆ Voici 4 mots définissant le fonctionnement d'une relation équilibrée: **donner, demander, recevoir, refuser**

La différence entre accueillir (recevoir) et accepter

- ◆ Développer le « recevoir » dans une relation saine, c'est apprendre à différencier l'acceptation de l'accueil.
- ◆ Ce que j'accueille, je ne peux pas toujours l'accepter (ex: je peux accueillir un comportement lié à la drogue et ne pas l'accepter).
- ◆ Accueillir les différences, les échecs, les découragements, cela est possible et même nécessaire.
- ◆ C'est ainsi que l'AVS devra accueillir les parents tels qu'ils se présentent, sans forcément accepter tous les comportements et toutes les demandes de ceux-ci.

Comprendre pour mieux apprécier les attentes des parents

- ◆ Les parents vivent des choses et savent des choses sur l'enfant que l'AVS ne sait pas même s'il connaît très bien l'enfant/élève dans le contexte scolaire.
- ◆ Il est donc nécessaire de prendre du temps pour essayer de comprendre ce que les parents vivent avec l'enfant pour mieux apprécier leurs besoins et leurs attentes.

◆ Il est donc important pour l'AVS:

- de partager avec les parents ses réflexions, ses interrogations et ses idées sans utiliser une posture distante, un vocabulaire inadapté ou encore une attitude de « donneur de leçons ».
- de savoir admettre que ce qui est bien pour l'élève, peut ne pas convenir à l'enfant, du point de vue des parents et donc accepter parfois d'être dans la frustration (sans rompre le dialogue)
- de savoir se mettre d'accord avec les parents sur des moments clairement identifiés pour faire le point, en dehors des équipes de suivi de scolarisation (ESS)

Le rôle des autres partenaires dans les relations AVS/parents

- ◆ Les autres partenaires (enseignants, personnels des services de soins) veilleront autant que possible à la qualité de la relation parents/AVS.
- ◆ Chacun aura le souci, par exemple, d'éviter qu'un parent dise « mon AVS ».
- ◆ Ils doivent rappeler aussi aux parents que l'AVS est un membre à part entière de l'équipe qui entoure l'enfant et qu'il est concerné au premier chef par le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Un cahier de liaison?

- ◆ Si la parole est difficile, un cahier de liaison peut être mis en place entre la famille et l'AVS.
- ◆ Mais il faut porter une certaine attention à ce qu'on y consigne, car un écrit reste... et peut être détourné de son contexte.

Les relations avec les autres partenaires

Avril 2009

ASH 04

43

- ◆ Les différents partenaires intervenant auprès de l'élève, dont l'AVS fait bien sûr partie, se retrouvent périodiquement pour des équipes de suivi de scolarisation (ESS), organisées par l'enseignant référent.
- ◆ D'autres moments d'échange peuvent être instaurés notamment avec les services de soins et la famille, sans la présence de l'enseignant référent (équipes éducatives)

L'AVS et les autres élèves

Avril 2009

ASH 04

45

- ◆ La tâche de l'AVS vis-à-vis des autres élèves est peut-être encore plus délicate avec des élèves en fin d'école primaire ou dans le second degré.
- ◆ En effet, bien présentée et suffisamment expliquée, la présence de l'AVS dans les petites classes ne pose généralement pas trop de questions aux autres élèves.
- ◆ Chez les enfants de plus de 10-12 ans, la présence d'un autre adulte peut poser des difficultés.

Difficultés pouvant être observées chez les élèves âgés de plus de 10-12 ans

- ◆ Une proximité trop forte entre l'élève accompagné et l'AVS peut être interprétée comme du favoritisme par les autres élèves.
- ◆ Cela peut aussi conduire l'élève accompagné à adopter une attitude égoïste et donc à renforcer son isolement.
- ◆ A l'approche de l'adolescence, « tout est possible » quant à la façon de ressentir cette autre présence adulte dans la classe: du nouveau « copain » complice, à « l'espion » de l'administration de l'établissement, en passant par « l'allié » lors d'un conflit avec un enseignant...

Des pistes pour remédier aux difficultés

- ◆ L'AVS doit utiliser pleinement son rôle de médiateur:
 - Mettre en relation
 - Instaurer un dialogue
 - Entretenir les contacts
 - Ajuster les aides
 - Moduler ses conseils

- ◆ S'il doit réagir face aux agressions des pairs qui peuvent parfois mettre en danger (physiquement ou moralement) l'élève accompagné, l'AVS doit aussi respecter son intimité et les liens qu'il noue avec ses condisciples.
- ◆ L'AVS doit donc à la fois protéger l'élève, mais aussi l'aider à grandir en lui faisant acquérir suffisamment d'autonomie pour qu'il tisse des liens avec les autres...